Envoyé en préfecture le 08/09/2020

Reçu en préfecture le 08/09/2020

Affiché le

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUEI

### Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200907-007

du 07 septembre 2020

n°007

page 1/2

#### **EXTRAIT**:

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (22): M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARIN

POUVOIRS (3): Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE Mme BRAUD donne pouvoir à M.ABELIN M.BOISSON donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (1): M.COLIN

Nom du secrétaire de séance : Cyril CIBERT

**RAPPORTEUR: Monsieur Gérard PEROCHON** 

**OBJET**: Modification et mise à jour des effectifs

Pour répondre à l'évolution des demandes d'enseignement artistique des usagers du conservatoire à rayonnement intercommunal de Lencloître et dans le cadre de l'organisation des classes à horaires aménagés musique, il est proposé de créer :

- un poste d'enseignant de piano et classe orchestre dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 10,5 heures (10,5/20ème). Le poste créé précédemment dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (9/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique,
- un poste d'enseignant de piano dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 1,5 heure (1,5/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (1/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique,
- un poste d'enseignant de percussions et classe orchestre dans le grade d'assistant d'enseignement principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 4 heures (4/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (5,5/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.
- un poste d'enseignant de piano dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 2 heures (2/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (1,5/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique,
- un poste d'enseignant de guitare dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 2,5 heures (2,5/20ème).

\* \* \* \* \*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 08/09/2020

Reçu en préfecture le 08/09/2020

Affiché le

5LO~

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELL D: 086-248600413-20200907-BC\_20200907\_007-DE

## Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200907-007

du 07 septembre 2020

n°007

page 2/2

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'arrêté n°1432 du 24 juin 2020 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer sous réserve de l'avis du comité technique:

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (10,5/20ème).

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (1,5/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (4/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (2/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (2,5/20ème).

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique, Nadège GROLLIER